



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE

Du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Maison du Peuple, après convocation légale,
sous la présidence de Madame Emmanuelle GAZEL

Étaient présents : MADAME LA MAIRE, T. PEREZ LAFONT, C. MORA, JP. MAS, C. COMPAN, V. ARTAL, M. BACHELET, M. DURAND, A. ESON, N. WOHREL, S. MARTIN DUMAZER, P. PES, JL. JALLAGEAS, JC. BENOIT, N. TUFFERY, B. GREGOIRE, D. DAURES, M. MANANET, B. EL MEROUANI, Y. DOULS, ME. PANIS, S. PEYRETOU, C. MEDEIROS, A. OKOME OSSOUKA LATORRE, A. NAYRAC, C. ASSIER, C. SAINT-PIERRE, C. SUDRES BALTRONS, P. RAMONDENC, N. CHIOTTI.

Étaient excusés : C. JOUVE (POUVOIR A ME. PANIS), F. COINTOT (POUVOIR A M. MANANET), D. DIAZ (POUVOIR A C. ASSIER), B. LACAN (POUVOIR A C. SUDRES BALTRONS), K. ORCEL (POUVOIR A C. SAINT-PIERRE)

Étaient absents :

Secrétaire de séance : MONSIEUR CHARLIE MEDEIROS

Secrétaire auxiliaire de séance : MONSIEUR JEROME CHIDO, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES.



18h30 – Ouverture de la séance.

Madame la Maire rapporte la délibération n° 01 :

01. " Désignation de neuf délégués suppléants du Conseil municipal pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020"

« C'est l'heure. Mesdames et messieurs, chers collègues, je vous propose de démarrer. Alors bienvenu dans ce Conseil municipal un peu particulier avec un rapport unique relatif aux élections Sénatoriales et un déroulement de ce Conseil qui est extrêmement normé et guidé par la réglementation liée à cette désignation.

Donc, nous devons désigner neuf délégués suppléants du Conseil municipal pour les élections Sénatoriales, qui auront lieu le 27 septembre 2020. Donc, nous devons nous réunir impérativement aujourd'hui.

Alors, je vais voilà de façon très particulière moi-même faire l'appel et j'en profite pour saluer l'arrivée de Nicolas CHIOTTI dans le Conseil.

Alors donc, je fais l'appel Emmanuelle GAZEL, présente, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Didier DAURES, Catherine JOUVE a donné pouvoir à Marie-Ève PANIS, Martine MANANET, Bouchra EL MEROUANI, elle va arriver, Yannick DOULS, Marie-Ève PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, a donné pouvoir à Martine MANANET, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ a donné pouvoir à Claude ASSIER, Claude ASSIER, Christophe SAINT-PIERRE, Bérénice LACAN a donné pouvoir à Christelle SUDRES-BALTRONS, Karine ORCEL a donné pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE, Christelle SUDRES-BALTRONS, Philippe RAMONDENC et Nicolas CHIOTTI.

Alors, nous devons ensuite nommer un secrétaire de séance. Alors, habituellement vous savez le secrétaire de séance c'est le plus jeune, mais cette fois ça ne pourra pas être le plus jeune, parce que le plus jeune va déjà être mobilisé sur le bureau électoral, donc en fait c'est le troisième plus jeune qui pourrait être secrétaire de séance, c'est-à-dire Charlie MEDEIROS. Est-ce que c'est bon pour vous, Charlie ? Oui. Donc très bien le secrétaire de séance est nommé.

Donc, je vais vous présenter la délibération unique, donc la désignation de neuf délégués suppléants du Conseil municipal pour les élections Sénatoriales du 27 septembre 2020 prochain. Donc, vous le savez les sénateurs sont

renouvelés par moitié et donc là nous allons devoir renouveler les deux sénateurs de l'Aveyron. En tout cent soixante-dix-huit sièges seront renouvelés lors de ces élections Sénatoriales.

Donc plusieurs éléments relatifs au code électoral :

- D'abord les Communes de plus de neuf mille habitants désignent l'ensemble du Conseil municipal, l'ensemble des Conseillers municipaux sont donc délégués de droit ;
- Elle fixe également le nombre de suppléants, donc ici c'est neuf comme indiqué dans la délibération ;
- On impose aussi une élection sans débat, au scrutin secret, ça c'est également le code électoral qui le veut.

Voilà je crois que..., évidemment ces délégués suppléants ne peuvent intervenir qu'en cas d'absence, vraiment voilà, dans l'impossibilité pour les Conseillers délégués de participer au scrutin du 27 septembre.

Alors, j'ai vu qu'il y avait une *petite coquille* sur la délibération, il a écrit : "28 septembre" et "2014", alors il faudrait peut-être juste le corriger, c'est donc "27 septembre 2020".

Voilà pour la délibération, donc je vais maintenant procéder à la communication orale du nom des candidats de chaque liste déposée :

- Alors pour la liste Emmanuelle GAZEL les délégués suppléants sont Claire FRAYSSINET, Thomas LESAY, Maguelonne GUIBERT, Frédéric LAUR, Sophie TARROUX, Aurélien FALCON et Lisa SUDRE ;
- Pour la liste Christophe SAINT-PIERRE : Laaziza KECHKECH, Thierry SOLIER, Flora FOURNIER, Roger LABORIE, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Monique RAINERO, Richard FAYET, Odile MONNIER ;
- Et pour la liste Philippe RAMONDENC : Karine HAUMAITRE et Marc BOUSQUET.

Nous allons maintenant procéder à la désignation du bureau électoral, donc présidé par moi-même et avec donc :

- Les deux doyens d'âge : Alain NAYRAC et Patrick PES ;
- Et les deux plus jeunes : Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE et Valentin ARTAL.

C'est à Monsieur CHIODO de faire l'appel. Donc en fait, quand Monsieur CHIODO va vous appeler et bien vous pourrez comme lors de la séance précédente aller voter, donc vous avez chacun les trois listes sur votre bureau avec une enveloppe, vous choisissez la liste qui vous convient et vous pouvez procéder au vote. »

Un appel nominatif est fait par Monsieur CHIODO pour procéder au vote

Madame la Maire

« Donc, le bureau municipal va m'accompagner. »

Dépouillement

Madame la Maire

« Après un suspense haletant, nous avons :

- Vingt-six voix pour la liste GAZEL ;
- Sept voix pour la liste SAINT-PIERRE ;
- Et deux voix pour la liste RAMONDENC.

Donc, il s'agit d'un scrutin à la proportionnelle en l'application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel, ce qui correspond :

- À sept suppléants désignés sur la liste GAZEL ;
- Et à deux suppléants désignés sur la liste SAINT-PIERRE.

Voilà, le mode de scrutin fait que vous n'avez pas de remplaçant sur la troisième liste. »

Monsieur RAMONDENC

Micro éteint, inaudible

Madame la Maire

« Voilà c'est ça, là maintenant on va vous faire passer une liste à chaque Conseil municipal pour que vous disiez sur quelle liste vous souhaitez avoir votre remplaçant, donc sans remplaçant de votre propre liste, vous devrez désigner un remplaçant sur la liste SAINT-PIERRE ou la liste GAZEL pour vous représenter. Mais ce n'est pas moi qui fait la loi. Non, mais je comprends que c'est..., bon voilà, c'est l'application du code électoral. Voilà donc peut-être Valentin ou Angéline si vous voulez passer avec la liste des neufs remplaçants, donc je vais proclamer peut-être leurs noms donc :

- La liste GAZEL, c'est l'ensemble de la liste qui sera suppléante, donc Claire FRAYSSINET, Thomas LESAY, Maguelonne GUIBERT, Frédéric LAUR, Sophie TARROUX, Aurélien FALCON et Lisa SUDRE ;
- Et sur la liste SAINT-PIERRE se sont donc les deux premières personnes qui seront suppléantes soient : Laaziza KECHKECH et Thierry SOLIER.

Bon pour les personnes du public, c'était un Conseil passionnant aujourd'hui, en revanche on va avoir pas mal d'occasions de vous retrouver, un prochain Conseil le 15, jeudi prochain essentiellement sur les désignations des élus et..., mercredi prochain, pardon. Et le prochain, le 23 avec notamment à l'ordre du jour le vote du budget.

Oui, alors en effet, avec les consignes de sécurité et de distanciation sociale, les deux prochains Conseils, on ne peut plus les faire à la *Maison du Peuple*, parce que la *Maison du Peuple* sera fermée, donc on les fera à la *Halle Viaduc* et la *Halle Viaduc* a une capacité d'accueil qui n'est pas suffisante pour accueillir du public. Alors, en revanche comme tous les Conseils doivent être publics, il y aurait une retransmission sur le *Facebook* de la Ville pour que le public puisse suivre le Conseil en vidéo, voilà. En fait, l'état d'urgence nous permet encore de fonctionner comme ça jusqu'à la fin de l'été.

Donc, je pense que la séance peut être levée.

Donc, il est proposé au Conseil municipal :

- De dire que tous les Conseillers municipaux en fonction à la date du 27 septembre 2020, date des élections Sénatoriales sont délégués de droit, donc nous tous et nous venons de désigner donc les neufs délégués suppléants. »

1^{ER} TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :..... 35

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :..... 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 35

A obtenu :

La liste GAZEL : 26

La liste SAINT PIERRE : 07

La liste RAMONDENC :..... 02

Les neufs délégués élus sont les suivants :

- 1) Claire FRAYSSINET
- 2) Thomas LESAY
- 3) Maguelonne GUIBERT
- 4) Frédéric LAUR
- 5) Sophie TARROUX
- 6) Aurélien FALCON
- 7) Lisa SUDRE
- 8) Laaziza KECHKECH
- 9) Thierry SOLIER

Madame la Maire

« Et le Conseil est donc levé, vu qu'il s'agissait d'une délibération unitaire. Je vous remercie. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15

Fait à Millau, le 2020

Le Secrétaire de Séance

Charlie MEDEIROS

La Maire de Millau,
Vice-présidente de la Région
Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Emmanuelle GAZEL